Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 029-262904113-20261009-CIAS2026100906-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap-Beg ar Raz

DELIBÉRATIONS du Conseil d'administration du CIAS du 9 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le vendredi **9 octobre** à 14h00, les membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Cap-Sizun, se sont réunis à Confort-Meilars, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 29 septembre 2026.

Étaient présents :
Le Président : MOULLEC Yvan
AUDIERNE : THOMAS Carine
BEUZEC-CAP-SIZUN : SERGENT Gilles
MAHALON : PERON Marie-Hélène
PLOGOFF : TOULLER Dominique
PLOUHINEC : PALUD Isabelle
PONT-CROIX : GUILLOU Jeanine
PRIMELIN : FRANCES Anne-Marie
Membre des associations représentant les familles : LANCOU Bernadette
Membre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et la lutte contre les exclusions : GOLLY Gilbert
Membre des associations représentant des retraités et personnes âgées : PYATZOOK Daniel
Membres qualifiés : COLLOCH Joëlle, LE BOZEC Gildas, BRUGNON-MAUBIAN Valérie

Absents excusés :
CLEDEN-CAP-SIZUN: KERSAUDY Nadine
CONFORT-MEILARS : LE DREAU Patrick
GOULIEN : GOARDON Henri
Membre des associations représentant les personnes handicapées : LE CORRE Liliane
Membres qualifiés : BELNOUE Bernard, LANCOU Arlette, FRANCES Jean-Luc

Assistaient également à la séance :
Anne-Marie CLAQUIN : adjointe aux affaires sociales de Confort-Meilars ; Evelyne LAURIN : adjointe aux affaires sociales de Goulien ; Patrick LAHAYE : adjoint aux affaires sociales de Cléden-Cap-Sizun ; Elodie KEROUEDAN : Directrice adjointe de l'EHPAD de Plouhinec ; Marie-Renée LE CORRE : Directrice de l'EHPAD de Pont-Croix ; Hélèna PERENNOU : Directrice adjointe de l'EHPAD de Pont Croix ; François VESSIER : Directeur de l'EHPAD de Cléden-Cap-Sizun ; Séverine MARMUSE : Responsable du Pôle solidarité du CIAS ; Morgane POULHAZAN : Comptable du Pôle solidarité du CIAS

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 14
Nombre d'absents : 7
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 16

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 029-262904113-20261009-CIAS2026100906-DE

CIAS CAP SIZUN : Décision modificative n°1 – Budget principal Exercice 2026
N° CIAS20261009-06

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants relatifs aux modifications budgétaires ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal du CIAS ;

Vu le budget primitif 2026 voté le 13 mars 2026 ;

Considérant que les crédits actuellement inscrits au budget principal sont insuffisants pour couvrir les dépenses obligatoires jusqu'en décembre 2026 ;

Il est nécessaire de modifier le Budget Exécutoire 2026 du CIAS comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**+ 3 138.44**	**70**	**PRODUITS DES SERVICES**	**-10 000.00**
60612	Energie électricité	+ 203.44	*70848*	Mise à dispo personnel facturé aux autres org	-10 000.00
60622	Carburants	+ 3 900.00			
6023	Alimentation	+ 500.00			
611	Contrats de prestations	+ 500.00			
6132	Locations immobilières	+ 510.00			
6156	Maintenances	- 4 600.00			
617	Etudes et recherches	+ 1 125.00			
6262	Frais de télécommunication	+ 1 000.00			
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**+ 11 836.56**	**74**	**DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**	**+ 30 694.00**
64131	Personnel non titulaire – rémunérations	+ 5 800.00	*74751*	Participation GFP de rattachement	+ 32 900.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	+ 3 036.56	*747888*	Autres	-2 206.00
6475	Médecine du travail	+ 3 000.00			
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES**	**+ 5 069.00**	**75**	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**-650.00**
65748	Subv de fonct aux autres pers droit privé	+ 369.00	*75888*	Autres produits divers de gestion courante	-650.00
65811	Droits d'utilisation-Informatique en nuage	+ 4 700.00			
	TOTAL CHARGES	**+ 20 044.00**		**TOTAL PRODUITS**	**+ 20 044.00**

Le conseil d'administration du CIAS après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative ci-dessus ;

AUTORISE le Président ou son délégataire à signer cette délibération et les actes qui en découlent.

Fait et délibéré à Confort-Meilars, le 9 octobre 2026

Le Président,
Yvan MOULLEC

CIAS du Cap Sizun
Pour le Président et par délégati
Le Vice-Président